



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 34

Question écrite n° 53559

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet des travaux d'achèvement de l'A 34 dans les Ardennes. Le tronçon manquant de l'A 34 dans les Ardennes est très important pour le développement économique du département. Tout retard entraîne par conséquent un sérieux préjudice pour l'activité économique de la région tout entière. Aussi, il souhaiterait connaître le calendrier d'avancement des travaux et les engagements de l'Etat pour l'achèvement de l'A 34 au plus tôt.

Texte de la réponse

L'achèvement de l'A.34 entre Reims et Charleville-Mézières ainsi que les études et les acquisitions foncières nécessaires à la poursuite de l'A.34 vers la Belgique sont inscrits au contrat de plan avec pour objectif l'achèvement des travaux de la première section en 2003 et le lancement de la déclaration d'utilité publique du prolongement en 2002. Par ailleurs, afin de ne pas retarder cette opération, et dans la perspective d'une participation à parité du conseil régional et du conseil général, l'Etat a inscrit une enveloppe de 100 millions de francs de crédits du fonds européen de développement régional objectif 2, dans le document de programmation 2000-2006 pour le financement des travaux de l'A.34 entre Charleville-Mézières et la frontière belge. Un montant de 300 millions de francs devrait ainsi pouvoir être mobilisé pour engager une première tranche fonctionnelle de travaux une fois les procédures achevées à l'horizon 2004. A cet égard, je me félicite du climat dans lequel s'est déroulé le débat public organisé à l'automne 2000. L'importance de ce projet, qui figure au schéma de services collectifs de transports, et constitue un aménagement prioritaire pour assurer les échanges entre le Nord et le Sud de l'Europe, a justifié le renforcement par l'Etat des effectifs de deux postes (un ingénieur et un technicien) de la direction départementale de l'équipement affectés à la conduite de ce projet. Parallèlement, les études nécessaires sont également menées en Belgique pour assurer la connexion entre l'A.34 et Bruxelles. Ceci devrait permettre d'assurer un déroulement coordonné des chantiers entre la partie française et la partie belge, puis leur poursuite dans le cadre du prochain contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53559

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6431

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5624